Thibault THOMAS

9 impasse les Hauts de Sérignan

34410 SERIGNAN

 Maître POISSON

 21 avenue Rapp

 75341 PARIS cedex 07

 Sérignan, le 12 février 2009

Cher Maître,

Par courrier en date du 4 février, vous me demandez de formuler mes observations relatives au compte-rendu de l’évolution de l’étude de la succession de ma Mère conformément à sa demande auprès de votre étude.

Après étude du document soumis, je considère les 3 hypothèses soumises comme suffisantes; la diversité et la multiplicité ne serviraient que la confusion.

Je ne suis pas favorable à l’hypothèse n° 1 en l’absence de certitude du financement ***inconditionnel*** par Didier ; en effet faudra-t-il attendre que Didier ait réalisé une opération immobilière sur ces deux terrains pour dégager le financement ?

Je ne suis pas opposé à l’hypothèse n° 2, le rachat du 119 par Didier aux indivisaires conditionne la transmission du 117.

Ces deux avis peuvent être remis en cause pour un avancement favorable du dossier si ma Mère et Vous le jugiez nécessaire.

Je retiens l’hypothèse n° 3 car elle règle la question des 2 propriétés et restreint les soupçons psycho-pathologiques qu’un esprit aussi sensible qu’imaginatif pourrait ressentir.

 … / …

Pour information, je vous transmets 2 estimations envoyées par des agences suite à des demandes de valorisation faites directement par Didier. Je doute qu’il se soit préoccupé de me les faire adresser mais je les ai reçues.

Comme mentionné sur les estimations, les travaux de démolition ont été réalisés, et doivent permettre de retenir une valeur de base de 210 K€ année 2006.

‘ La côte annuelle des valeurs vénales immobilières et foncières ’ me servira de référence pour la revalorisation du bien.

Dans l’espoir d’avoir répondu à votre attente,

Je vous prie d’agréer, Cher Maître, l’expression de mes sentiments distingués.

 Thibault THOMAS.

* Copie pour information : Madame THOMAS-BLONDEL